



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que M. Tissières Stéphane, domicilié à 3961 Grimentz/Anniviers, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble situé sur la parcelle N° 1577, à Mission/Anniviers
Enseigne	:	Café-restaurant « Le Cholaic »
Prestations	:	Offre à titre commercial de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter – service traiteur
Heures d'ouverture et de fermeture	:	De 07h30 à 23h00 De 07h30 à 24h00 le vendredi-samedi et dimanche
Début de l'activité	:	dès autorisation communale
Propriétaire	:	Cholaic SA, par M. Marcel Barmaz, Mission
Employeur	:	Koujina dè Chijòng Concept & Consulting en restauration Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 12 décembre 2021.

Anniviers, le 12 novembre 2021

Administration communale d'Anniviers